

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

02/01/2025

N° E24000090 /14

La présidente du tribunal administratif

Vu enregistrée le 30/12/2024, la lettre par laquelle M. le maire de Carentan les Marais demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *la création d'un nouveau cimetière sur la commune de Carentan les Marais* ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 512-1 et suivants, L. 123-1 et suivants et R. 123-5 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Pierre LEGRAND est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Henri LEPORTOUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à M. le maire de Carentan les Marais, à M. Jean-Pierre LEGRAND et à M. Henri LEPORTOUX.

Fait à Caen, le 02/01/2025.

la présidente,

SIGNÉ

Hélène ROULAND-BOYER



Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le greffier en chef,

David DUBOST